



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31/05/2023

Le 06 juin 2023,
le Conseil Municipal de la Commune de Prévessin-Moëns,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 28
Présents : A. CHARILLON – M. COIN – A. ETCHEBERRY – JC. CHARLIER – S. RALL – P. ALLAIN – P. COGNET (Adjoints) – P. DURAND – E. BARTHES – B. CHAUVET – P. CAZUC – I. GORDON – E. DE MALEZIEUX – AS. OURY – JL. PICARD – M. MOIOLA – A. BARONNIER – H. JAHAN – E. BUTTON – M. CERAMI – M. PINHEIRO REAL PROENÇA – A. SOHE		
Excusés : L. AMSELLEM (Procuration à A. CHARILLON) – E. IMOBERSTEG (procuration à M. COIN) – M. IOGNA-PRAT (Procuration à A. ETCHEBERRY) – V. GOUTEUX (Procuration à P. COGNET) – D. FLOCH (procuration à M. PINHEIRO REAL PROENÇA) – MC. BARTHALAY (procuration à E. BUTTON).		
Absente : B. GUERQUIN		

Secrétaire de séance : E. DE MALEZIEUX

N ° 06-06/2023

OBJET : PORTAGE REPAS A DOMICILE - APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION

VU la délibération n°18-04/2023 du 25 avril 2023 approuvant la reprise par la commune de la compétence « portage de repas à domicile », à compter du 1^{er} septembre 2023, impliquant la mise en place d'un règlement précisant les modalités d'organisation et d'utilisation du service,

VU la délibération n° 05-04/2023 du 6 juin 2023 approuvant la poursuite d'un service communal de portage de repas à domicile, déterminant les bénéficiaires et actant les tarifs,

CONSIDERANT qu'un règlement d'utilisation du service de portage de repas à domicile est nécessaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé de A. ETCHEBERRY entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du service de portage de repas à domicile tel qu'annexé à la présente,
- **DIT** que celui-ci entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023,
- **AUTORISE** Mme la Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Publié le : *13 juin 2023*
Certifié exécutoire après
transmission en sous-préfecture le : *13 juin 2023*

Certifié conforme,
LA MAIRE,
Aurélie CHARILLON

